

Séance du Conseil Municipal du 28 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le 28 mars à vingt heures trente

Le conseil municipal de la commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE dûment convoqué, s'est réuni en session **ordinaire**, à la mairie, sous la présidence de M. Étienne FOUCHÉ, maire.

Date de convocation du Conseil municipal : 19 mars 2019

Présents : MME **BLAINEAU** Angélique, **BLANCHARD** Agnès, **ETAVARD** Catherine, **LARMUTH** Angéla **SAMSON** Stéphanie, **VARIN** Chantal, **MM FOUCHÉ** Étienne, **BALLAND** Jean-Michel, **BONNEAU** Pascal, **CHAMPHOYAUX** Dominique, **DECHAINED** Bruno, **PAPIN** Stéphane, **ROBICHON** Hervé, **SITEAU** Anthony.

Absent excusé :

Absent:

A donné pouvoir :

Secrétaire de séance : **BLANCHARD** Agnès

Lecture du procès-verbal de la réunion du 24 janvier 2019. À l'unanimité, Le conseil valide ce procès-verbal.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET PRINCIPAL

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par les Receveurs, successivement Mme KERGRESSE, M. PEZE et M. BALAVOINE, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE DE GESTION 2018 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 015/19

Déclare, à l'unanimité, que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2018 par les Receveurs, successivement Mme KERGRESSE, M. PEZE et M. BALAVOINE, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET PRINCIPAL 016/19

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Angéla LARMUTH, délibérant sur le compte administratif du budget principal de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire, se fait présenter l'exécution dudit budget ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

INVESTISSEMENT

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018	-24 049,67 €
RESTES A REALISER DEPENSES	95 423,30 €
BESOIN DE FINANCEMENT	119 472,97 €
EXCÉDENT DE FINANCEMENT	0,00€

FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2017	667 724,69 €
---------------------------------	---------------------

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 du budget principal.

VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2018 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 017/19

Le Conseil municipal réuni, sous la présidence de Madame Angéla LARMUTH, délibérant sur le compte administratif du budget annexe de l'exercice 2018 dressé par Monsieur Étienne FOUCHÉ, Maire, se fait présenter l'exécution dudit budget ainsi que les résultats de l'exercice et de clôture.

INVESTISSEMENT

RÉSULTAT EXERCICE 2018	0€
DÉFICIT ANTÉRIEUR REPORTÉ	-47 501,12€
RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018	-47 501,12€

FONCTIONNEMENT

RÉSULTAT DE CLÔTURE 2018	0€
---------------------------------	-----------

Après délibération, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le compte administratif 2018 du budget annexe lotissement.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 : BUDGET PRINCIPAL 018/19

Après avoir entendu les résultats 2018 du budget principal, le Conseil Municipal accepte d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

Considérant qu'il présente un excédent de fonctionnement de clôture de **667 724,69 €**

et un déficit d'investissement de clôture de **-119 472,97 €** (restes à réaliser intégrés),

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

→ art. 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de **467 724,69 €**

Commune de CLUSSAIS LA POMMERAIE (Deux-Sèvres)

→ art. 1068 « excédent de fonctionnement capitalisé » pour un montant de **200 000 €**.

→ art. 001 « déficit d'investissement reporté » pour un montant de **- 24 049,67 €**.

AFFECTATION DU RESULTAT 2018 : BUDGET ANNEXE LOTISSEMENT 019/19

Après avoir entendu les résultats 2018 du budget annexe lotissement, le Conseil Municipal accepte d'affecter les résultats de l'exercice comme suit :

Considérant qu'il présente un déficit d'investissement de clôture de **47 501,12€**,

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'affecter les résultats de l'exercice 2018 de la manière suivante :

Art. 001 « déficit d'investissement reporté » pour un montant de **47 501,12€** reporté en dépense d'investissement du budget principal.

VOTE DES TAUX D'IMPOSITION DES TAXES DIRECTES 2019 020/19

M. le Maire propose de ne pas augmenter les taux. Après délibération, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de reconduire, pour l'année 2019, les mêmes taux que l'année passée, à savoir :

- Taxe d'habitation : 6,85 % , - Taxe foncière bâtie : 7,69 % , - Taxe foncière non bâtie : 36,30 %

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF GENERAL 2019 021/19

M. le Maire présente aux membres présents la proposition de budget qui a été réalisée et leur donne les explications voulues. Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget primitif 2019 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, Pour la section de fonctionnement à la somme de **886 854,69 €** Pour la section d'investissement à la somme de **874 710,79 €**

ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF ANNEXE LOTISSEMENT 2018 022/19

M. le Maire présente aux membres présents la proposition de budget qui a été réalisée et leur donne les explications voulues. Après débat et vote, le Conseil municipal, à l'unanimité, adopte le budget annexe du Lotissement de la Chaume Boitet 2018 qui s'équilibre en dépenses et en recettes, Pour la section de fonctionnement à la somme de **78 501,12 €**, Pour la section d'investissement à la somme de **126 002,24 €**.

CRÉATION POTEAU INCENDIE PLAINE DE MORTIER –DEVIS SYNDICAT MIXTE 4B 023/19

Suite à l'approbation de la SCDECI, et les carences qu'il a laissé apparaître, il convient de créer un poteau incendie au 3 lieudit- Plaine de Mortier pour la protection des bâtiments. Le syndicat 4 B a produit un devis d'un montant de 2 865,60 € pour la création. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, M. le Maire à signer le devis du syndicat 4 B d'un montant de 2 865,60 € TTC.

ACHAT D'UN CHARIOT INOX ET DE SES ACCESSOIRES POUR LA SALLE DES FÊTES 024/19

Pour améliorer l'équipement de la salle des fêtes, M. le Maire propose d'acquérir un chariot inox avec bac à couverts et support pour poubelle pour la desserte. La société JULLIEN a été consultée, elle a produit un devis d'un montant de 320,16 € TTC. Après en avoir délibéré, le Conseil municipal autorise, M. le Maire à signer le devis de la société JULLIEN d'un montant de 320,16 € TTC.

APPROBATION DU RAPPORT DU 21 JANVIER 2019 DE LA CLECT 025/19

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT évalue les charges transférées entre la communauté de communes et ses communes membres. La CLECT établit un rapport qui est ensuite soumis au vote des communes membres de la communauté de communes. Les communes doivent délibérer sous trois mois à compter de la notification du rapport. Le rapport, du 21 janvier 2019, fait mention de la prise de compétence SDIS par la communauté de commune Mellois en Poitou au 1^{er} janvier 2019. La somme sera versée directement par la communauté de communes et la contribution sera donc déduite des attributions de compensations versées à la commune. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, **Approuve** le rapport de la CLECT.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire informe le conseil qu'un devis a été demandé pour la remise en état et nettoyage du ravalement de la mairie.

Pour finir l'aménagement du local de la poste, il faut demander un devis pour l'achat d'une hôte et finir la cuisine avec la pose de plaques inox pour protéger les murs.

M. le Maire informe le conseil de la demande de la trésorerie de regrouper les 3 régies.

Une stagiaire viendra rejoindre l'équipe technique du 1^{er} au 12 avril.

Demande :

- D'une table à langer pour la salle des fêtes,
- Sèche mains pour la salle des fêtes,
- Abris pour les spectateurs au terrain de foot,
- Balancelle balançoire pour enfants handicapés et autres,
- Faire une demande de devis pour le parvis de l'église.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 15.

**Le Maire,
Étienne FOUCHÉ**